

51 LE BEAUDINARD

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 174 Avenue Elsa Triolet, Château Jean, 13360 Roquevaire
912 605 409 RCS Marseille

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-quatre juin,
A dix heures,

Les associés de la Société **51 LE BEAUDINARD** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Aldo FALSAPERLA**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur **Lucas FALSAPERLA** est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **30 000 actions** sur les **30 000 actions** ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au **31 décembre 2025**,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2025** et quitus aux dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président et au Directeur Général quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31 décembre 2025** s'élevant à **817 100,97 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice817 100,97 euros

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur**30 307,95 euros**

Pour former un bénéfice distribuable de847 408,92 euros

En totalité au compte « Autres réserves »

Qui s'élève ainsi à847 408,92 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur **Aldo FALSAPERLA**
Président de séance

Monsieur **Lucas FALSAPERLA**
Secrétaire de séance

51 LE BEAUDINARD

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 174 Avenue Elsa Triolet, Château Jean, 13360 Roquevaire
912 605 409 RCS Marseille

Comptes annuels
Certifiés conformes

Signé par Aldo FALSAPERLA
Le 29 juin 2026

Signed with  doc_6a
tx_JvJd5Qv79oXe

Exercice clos le 31.12.2025

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	15		15	
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	878 236		878 236	3 259 280
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				16 210
	Avances et Acomptes versés sur commandes	3 600		3 600	
	CREANCES (2)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés				145 861
	Autres créances	44 122		44 122	53 079
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	458 769		458 769	209 684
	Total de l'actif circulant (IV)	1 384 727		1 384 727	3 684 114
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 384 742		1 384 742	3 684 114

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	30 000	30 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	30 308	43 046
	Résultat de l'exercice	817 101	(12 739)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	880 409	63 308
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 790	516 811
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	230 054	175 996
	Dettes fiscales et sociales	263 247	24 309
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 242	
	Produits constatés d'avance (1)		2 903 690
	Total des dettes	504 333	3 620 806
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 384 742	3 684 114
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		817 100,97	(12 738,50)
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	504 333	3 620 806
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	4 007 190	99,67		
	Production vendue (Services et Travaux)	13 423	0,33	7 500	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	4 020 613	100,00	7 500	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES D'EXPLOITATION	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation	4 020 613	100,00	7 500	100,00
	Achats de marchandises			16 210	216,13
	Variation de stock	16 210	0,40	(16 210)	-216,13
	Achats de matières et autres approvisionnements	494 512	12,30	1 965 686	N/S
	Variation de stock	2 381 044	59,22	(1 965 686)	N/S
	Autres achats et charges externes	51 159	1,27	31 885	425,13
	Impôts, taxes et versements assimilés	761	0,02	343	4,57
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
PRODUITS FINANCIERS	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
	Autres charges	91		11	0,15
	Total des charges d'exploitation	2 943 777	73,22	32 239	429,85
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 076 836	26,78	(24 739)	-329,85
	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participation				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés	2 751	0,07		
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
CHARGES FINANCIERES	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers	2 751	0,07		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées				
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER		2 751	0,07		
RESULTAT COURANT avant impôts		1 079 587	26,85	(24 739)	-329,85
Produits exceptionnels				12 000	160,00
Charges exceptionnelles					
RESULTAT EXCEPTIONNEL				12 000	160,00
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices		262 486	6,53		
Total des produits		4 023 364	100,07	19 500	260,00
Total des charges		3 206 263	79,75	32 239	429,85
RESULTAT DE L'EXERCICE		817 101	20,32	(12 739)	-169,85

Règles et Méthodes Comptables

Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 384 742** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 023 364** euros et un total **charges** de **3 206 263** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **817 101** euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le **01/01/2025** et clôturés le **31/12/2025**, ayant une durée de **12** mois.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif au plan comptable général, et des méthodes décrites ci-après.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe d'image fidèle conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Depuis le 1er janvier 2005, les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition tandis que les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

La société fait application des dispositions du CRC 2002-10, relatives à l'amortissement selon la durée d'utilisation des biens et non selon les usages, pour toutes ses nouvelles acquisitions depuis le 1er janvier 2005.

La société ne dispose d'aucune immobilisation décomposable conformément aux dispositions du CRC 2004-06.

Immobilisations financières

Acquisition antérieure au 1er janvier 2005 :

En vertu des dispositions antérieurement applicables au 1er janvier 2005, les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lesquels ils ont

Règles et Méthodes Comptables

été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Acquisition postérieure au 1er janvier 2005 :

Les titres de participations sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis.

Eu égard aux dispositions prévues par les articles 321-10 et 321-15 du PCG, la société a opté pour le rattachement au coût d'acquisition des immobilisations financières des frais d'acquisition tels que les droits de mutations, honoraires, commissions, frais d'actes et autres frais visés dans l'avis n°2006 du 7 juin 2006 du comité d'urgence du conseil national de la comptabilité.

A l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Dépréciation :

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participations est inférieure à la valeur brute desdits actifs, il est constitué une provision pour dépréciation.

La valeur d'inventaire est calculée à partir de différentes méthodes faisant référence à des transactions et/ou à des valeurs patrimoniales et de rentabilité afin d'apprécier l'opportunité de constituer une provision pour dépréciation.

Stocks et en cours

Marchandises :

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Ils sont valorisés au coût moyen pondéré de l'année

Produits fabriqués et encours :

Les produits finis et en cours de production ont été évalués à leur coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production. Il sont valorisés au coût pondéré de l'année.

Dépréciation :

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

-

-

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Plus généralement, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins

Règles et Méthodes Comptables

équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour atteindre son obligation.

Les provisions devenues sans objet au cours de l'exercice sont rapportées au résultat.